

MODALITÉS DE RÉALISATION DES TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

**Test d'exigences préalables à l'entrée en formation pour l'option A “ en scaphandre ”**

Il vise à mettre en évidence les expériences, capacités et connaissances suivantes :

- capacités techniques et physiques ;
- maîtrise des connaissances nécessaires à la pratique de la plongée subaquatique.

Il est composé des épreuves suivantes réalisées en milieu naturel :

- 1.** Effectuer une plongée en apnée jusqu'à 10 mètres de profondeur ;
- 2.** Effectuer une assistance de moins 20 mètres de profondeur à l'aide de tout matériel approprié ;
- 3.** Effectuer une immersion en palanquée à moins 40 mètres de profondeur, avoir un comportement et une communication adaptés aux situations rencontrées, effectuer un retour en surface ;
- 4.** Faire preuve, dans le cadre d'un échange en langue française, de connaissances relatives aux symptômes, à la prévention et à la conduite à tenir en cas d'accident liés à la pratique de la plongée en scaphandre et de connaissances relatives à la gestion de l'air, la planification des plongées, l'usage d'un ordinateur de plongée et des tables de plongée en vigueur.

**Test d'exigences préalables à l'entrée en formation pour l'option B “ sans scaphandre ”**

Il vise à mettre en évidence les expériences, capacités et connaissances suivantes :

- capacités techniques et physiques ;
- maîtrise des connaissances nécessaires à la pratique de la plongée subaquatique sans scaphandre.

Il est composé des épreuves suivantes réalisées en milieu naturel :

- 1.** Effectuer une plongée en apnée jusqu'à 15 mètres de profondeur en poids constant en effectuant un déplacement au fond d'au moins 10 mètres ;
- 2.** Parcourir une distance de 800 mètres en nage avec palmes, masque et tuba en moins de treize minutes pour les hommes, 14 minutes pour les femmes ;
- 3.** Test de gestion d'une situation d'urgence avec un mannequin normalisé en plongée libre. Elle consiste pour le candidat équipé de palmes, masque et tuba :
  - à réaliser sur parcours balisé une nage de 200 mètres ;
  - à descendre à une profondeur de 10 mètres ;
  - à remonter un mannequin normalisé, puis le remorquer en sécurité les voies respiratoires hors de l'eau, sur une distance de 100 mètres.

La durée maximale de cette épreuve est de 8 minutes.

- 4.** Faire preuve, dans le cadre d'un échange en langue française, de connaissances relatives aux symptômes, à la prévention et à la conduite à tenir en cas d'accident liés aux activités de plongée subaquatique sans scaphandre, ainsi que sur les règles de sécurité.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 31 juillet 2023 (NOR : SPOV2321633A), ces dispositions s'appliquent aux sessions de formations ouvertes à compter du 1er novembre 2023.